



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2016-015

PUBLIÉ LE 29 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

26_DDT_Direction Départementale des Territoires de la Drôme

26-2016-09-28-004 - subdélégation de signature aux agents de la DDT de la Drôme (3 pages)

Page 3

26_DDT_Direction Départementale des Territoires de la
Drôme

26-2016-09-28-004

subdélégation de signature aux agents de la DDT de la
Drôme

subdélégation de signature aux agents de la DDT de la Drôme

PRÉFET DE LA DRÔME

DECISION N° 2016-313 du 28 septembre 2016
portant subdélégation de signature aux agents de la DDT de la Drôme

VU l'arrêté préfectoral 2015 274.0077 du 1^{er} octobre 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe ALLIMANT, Directeur Départemental des Territoires de la Drôme, et notamment son article 5,

VU l'arrêté ministériel du 25 août 2015 nommant Madame Martine CAVALLERA-LEVI, Directrice départementale adjointe des territoires à compter du 1^{er} octobre 2015,

VU l'arrêté n° 2016007-002 portant délégation de signature à Monsieur Philippe ALLIMANT à compter du 11 janvier 2016,

Sur proposition du Secrétaire Général de la DDT de la Drôme,

DECIDE

Article 1^{er} : délégation de signature permanente est donnée à Mme Martine CAVALLERA-LEVI, directrice départementale adjointe des territoires de la Drôme, à effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à M. Philippe ALLIMANT, directeur départemental des territoires de la Drôme, par arrêté du 1^{er} octobre 2015 susvisé, toutes correspondances administratives, décisions et arrêtés,

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe ALLIMANT, la délégation de signature qui lui est conférée par l'arrêté du 1^{er} octobre 2015 susvisé est exercée par Madame Martine CAVALLERA-LEVI, directrice départementale adjointe des territoires de la Drôme,

Article 3 : Délégation permanente est donnée aux chefs de service dont les noms suivent, à effet de signer les actes relevant de leurs attributions, conformément au tableau annexé à la présente décision :

- M. Stéphane DELAUNAY, Secrétaire général, (SG)
- Mme Dominique CHATILLON, Chef du Service agriculture (SA)
- M. Jean JULIAN, Chef du Service logement ville rénovation urbaine, (SLVRU)
- M. Basile GARCIA, Chef du Service eau forêts espaces naturels, (SEFEN)
- M. Jean Yves LE GUYADER, Chef du Service déplacements et sécurité routière, (SDSR)
- M. Jacques BOURQUIN, Chef du Service aménagement du territoire et risques, (SATR),

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui leur sont conférées seront exercées par le fonctionnaire désigné qui sera prioritairement leur adjoint, puis, un responsable de pôle de ce service selon le tableau ci-après.

Secrétariat général	
Stéphane DELAUNAY, Secrétaire général	Christine GALIAY-LEBLANC, adjointe Alexandre POMIER Lionel BOULLEMANT Jacqueline BOSC
Service agriculture	
Dominique CHATILLON	Florence CLARIOND, adjointe Serge FILS-AIME Jean-Luc FAGOT
SATR	
Jacques BOURQUIN	Michèle GOURY-BAILLEUL, adjointe Claudie BUARD Elisabeth PILLAT Philippe DAYET
SDSR	
Jean-Yves LE GUYADER	Marie HECKMANN, adjointe Francis ROBERT Jonathan ROUCHOUSE Philippe ALLA
SEFEN	
Basile GARCIA	Olivier CARSANA Frédéric SARRET Carole RAY-BARMAN
SLVRU	
Jean JULIAN	Jean-Baptiste FERACCI Bénédicte POPIN-PECQUEUX Nathalie QUIOT Thibaud BELLO

Article 4 : Délégation permanente est également donnée aux agents dont les noms suivent, à l'effet de signer les actes relevant de leurs attributions, conformément au tableau annexé à la présente décision.

- Mme Jacqueline BOSC, responsable du Pôle ressources humaines,
- M Alexandre POMIER, responsable du Pôle finances et moyens,
- M. Lionel BOULLEMANT, responsable du Pôle affaires juridiques,
- Mme Florence CLARIOND, responsable du Pôle aides directes,
- M. Serge FILS AIME, responsable du Pôle développement rural,
- M. Jean-Luc FAGOT, responsable du Pôle structures et crises,
- M. Jean-Baptiste FERACCI, responsable du Pôle politique de la ville et rénovation urbaine,
- Mme Bénédicte POPIN-PECQUEUX, responsable du Pôle politique du logement et parc public,
- Mme Nathalie QUIOT, responsable du Pôle amélioration du parc privé,
- M. Thibaud BELLO, responsable du Pôle qualité de la construction,
- Mme Carole RAY-BARMAN, responsable du Pôle espaces naturels par intérim,
- M. Frédéric SARRET, responsable du Pôle forêt,
- M. Olivier CARSANA, responsable du Pôle mobilisation de la ressource et qualité des eaux,
- Mme Carole RAY-BARMAN, responsable du Pôle préservation des milieux aquatiques,
- Mme Marie HECKMANN, responsable du Pôle déplacements et environnement urbain,
- M. Francis ROBERT, responsable du Pôle sécurité routière,
- M. Jonathan ROUCHOUSE, responsable du Pôle éducation routière,
- M. Philippe ALLA, responsable de la mission gestion de crise et défense,
- Mme Michèle GOURY-BAILLEUL, responsable du Pôle animation procédures urbanisme et projets d'aménagement
- Mme Claudie BUARD, responsable de l'Atelier A
- Mme Elisabeth PILLAT, responsable de l'Atelier B
- M. Philippe DAYET, responsable du Pôle risques
- M. Tanguy QUEINEC, responsable de l'unité territoriale NORD
- M. Christophe BONAL, responsable de l'unité territoriale SUD

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations de signature qui leur sont conférées seront exercées par le fonctionnaire désigné, conformément au tableau ci-après :

Secrétariat général	
Jacqueline BOSC	Marie-Ange TOMC
Alexandre POMIER	Irène LEPOINT Cécile CARABAJAL
Lionel BOULLEMANT	Magalie PERASTE
SATR	
Claudie BUARD	Annie LAPAIX Laurence BOF
Michèle GOURY-BAILLEUL	Jean-Luc BARIAL
Philippe DAYET	Alain BRECHET André CHEVASSUS-ROSSET Jérôme SIGAUD
SDSR	
Marie HECKMANN	
Francis ROBERT	Jean-Luc PROFILI
Jonathan ROUCHOUSE	Anne DUCHATEAU
Philippe ALLA	Rodolphe COQUILLARD
SLVRU	
Bénédicte POPIN-PECQUEUX	Laurent GALLES
Unité territoriale Nord	
Tanguy QUEINEC	
Unité Territoriale SUD	
Christophe BONAL	Patrick BERRUET

Article 5 : La présente décision, qui sera publiée au RAA, prendra effet au 1^{er} octobre 2016, annule et abroge la décision n°2016007-003 du 11 janvier 2016.

Fait à Valence, le 28 septembre 2016
Le directeur,

Signé

Philippe ALLIMANT

Les annexes de la présente décision sont consultables à la DDT de la Drôme.